



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation des etudes

Question écrite n° 9246

Texte de la question

M Jacques Guyard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'utilisation de l'informatique dans l'enseignement general. Un developpement important de cette utilisation de l'informatique a ete realise de 1984 a 1986. Sa poursuite dans la periode actuelle ne parait pas satisfaisante, et l'on assisterait plutot a une stagnation, voire a une regression. Si les faits confirment cette hypothese, des mesures de redressement et de dynamisation s'averent urgentes, etant donne l'importance de cet outil indispensable pour la formation de notre jeunesse, appelee a aborder et a resoudre des problemes economiques et technologiques de tres haut niveau. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour repondre a ces questions.

Texte de la réponse

Reponse. - Le developpement de l'informatique a tous les niveaux de la formation des eleves est une preoccupation permanente du ministere de l'education nationale. En effet, l'informatique pedagogique a dans notre pays une histoire, dont le debut peut etre situe en 1970. Apres des phases d'experimentations et de generalisation, nous vivons actuellement une periode d'integration progressive de l'outil informatique dans les pratiques pedagogiques des divers champs de la formation de premier et second degres. Cette integration conduira progressivement a consolider les acquis des periodes anterieures. Ainsi, dans un souci constant de modernisation des connaissances des eleves, l'utilisation de l'outil informatique est orientee actuellement vers trois objectifs prioritaires : informer et former le futur citoyen ; integrer l'usage de l'outil informatique dans l'enseignement de toutes les disciplines ; donner aux jeunes une formation adaptee aux exigences du marche de l'emploi. Pour mettre en oeuvre de facon efficace et determinante cette politique, le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports a decide d'impulser une politique fondee sur trois volets, essentiels a la reussite d'une telle action : 1o la formation des enseignants. Les formations continues qui ont rendu possible les realisations actuelles se poursuivront en se diversifiant. Mais aussi la formation a l'utilisation de l'informatique comme outil pedagogique sera integree dans la formation initiale des futurs enseignants ; 2o le developpement d'un secteur experimental actif et de pointe, qui permet d'anticiper les evolutions en cours ; 3o la mise en oeuvre d'une politique ambitieuse de soutien a la creation et a la diffusion de logiciels educatifs de qualite, qui prend appui sur les procedures testees et validees deja experimentees. Dans ces conditions, il apparait evident que le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports entend maintenir son action a un haut degre de qualite en faveur des technologies nouvelles telles que l'informatique. L'interet porte par les Etats europeens, et meme par d'autres pays hautement industrialises, aux realisations francaises en matiere d'informatique pedagogique temoigne de l'ampleur des resultats du ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports et des enseignants engages dans cet effort de renovation qui doit conduire a consolider la place de l'informatique comme outil pedagogique important.

Données clés

Auteur : [M. Guyard Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9246

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 février 1989, page 578